

POSTULAT
de la députée Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant la prévention
du suicide (14.06.2005) 2.010

Avec un peu plus de 50 décès par suicide par an, notre canton est au-dessus de la moyenne nationale. En Suisse et en Valais, la prévention du suicide est insuffisante. C'est une des conclusions du rapport commandé à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) suite à un postulat de juin 2002 déposé par le député Hans Widmer (PS/LU).

Le mercredi 25 mai 2005, le Conseil fédéral a également fait siennes les conclusions du rapport Widmer, reconnaissant l'ampleur du phénomène du suicide et la nécessité de faire de la prévention sur un sujet qui devient un problème de santé publique.

Tout le monde est confronté au moins une fois dans sa vie au suicide dans son entourage familial, relationnel, scolaire ou professionnel. Pour le Valais, on peut dire qu'il y a 2 tentatives par jour et 1 décès par semaine. C'est trop et c'est bien plus que les accidents de la route, la drogue, ou le sida confondus. Le problème est important chez les personnes âgées, les jeunes et les jeunes adultes, et la population masculine des 30 - 50 ans.

Les signataires de ce postulat demandent donc au Conseil d'Etat de mettre sur pied un programme de prévention du suicide en collaboration avec les structures para- ou trans-médicales déjà existantes.

Sion, le 14 juin 2005
(09h15)

Marylène Volpi Fournier, députée (SPO)
et cosignataires